PRIX DE L'ASSENEMENT.

PRIX DES INSERTIONS. :s premières 5 lignes fl. 1.50 timbre

supris et 10 cts. par ligne en sus.

trois mois. 7»

La Hays. Provinces. . . 26 fl. 30 fl. . . 14 * 16 * is. 7 * 8 *

Bureau de la redactio à La Haye , Spui, nº 75. A YNONGES, VAN Weelden, libraire, TLANT POUR L'A COMMENTA et chez les Béritiers l'Ama braires, Lange l'octen, à Les lettres et paque s Joiv er voyés à la direction, françue por

· LA II IVE, IT Janvier.

Etats-Généraux.

La pièce suivante, accompagnée des comptes y annexés, a été communiquée, par le ministre des finances, sous la date du 8 novembre 1847, au président de la Seconde-Chambre des Etats-Généraux:

Conformément à l'autorisation que j'en ai obtenue du Roi, j'ai l'honneur de vous communiquer les comptes suivants, clotures par la Chambre des Comples:

10. Le compte général des recettes et dépenses de l'exercice de 1844 établi conformément aux dispositions de l'art. 126 de la Loi Fondamentale en rapport axec l'act. 38 de la laidu 5 actobre 1344 (Journalo fficiel nº 40), et dont la parementation à lieu en execution de la dernière partie dudit article de la Loi fiontificamentale.

20. Les comptes des fonds particuliers dont le réglement et la suppression ont été ordonnés par les lois spéciales qui y sont indiquées, savoir:

a. Le fonds spécial pour les prisons (loi du 3 octobre 1843, Journal Officiel no 46);

b. Le sonds spécial pour la colonisation des indigents dans les établissements de la Societé de bienfaisance pendant les exercices de 1841, 1842 el 1843 (acticlos a le la loi du 10 février 1844, Journal Officiel

c. Le fonds spécial pour les travaux à exécuter au Beersche Maas et tout ce qui y a rapport (article 1 § 1 de la loi du 10 février 1844 Journal Officiel no 8);

d. Le sonds spécial pour les réparations et les améliorations des digues de Vollenhoven et de Hasselt (art. 1 § 2 de la loi relatée ci-dessus);

e. Le sonds spécial pour le pavage de la route dite route d'été de la ville de Groningue : la frontière de Frisc (art. 1 § 3 de la loi précitée);

f. Le fonds spresal pour le pavage des grandes routes de Lecuwarden à Harlingen et au Leatmer (art. 1 § 4 de la loi précitée) ; g. Le fonds spécial pour la Bibliothèque royale de La Haye (art. 1er, § 5

de la même loi); h. Le fonds spécial pour les droits de brevets d'invention et d'importation (art. 1 § 6 de la même loi);

i. Le fonds spécial pour le paristion Welgelegen à Haulem, fact. 1 & 7 de ladite loi }; et

k. Le londs spécial pour le Nederlandoche Stauts Courant (urt. 1 § 9 de la loi citée ci-desgus).

> Le ministre des finances, VAN HALL.

Louise, dischesse de Parme, Plaisance et de Guastalla, la cour prendra le deuil pendant deux semaines: La première semaine le demi-deuil et la deuxième, le petit-deuil.

Le lloi, par aux foier ons de consul de la ville libre de Franciort, en résidence à Rotterdam.

On nons écrit de Paris, er date d'avant-hier, que M. le baron de Bussières, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français près la cour des Pays-Bas, vient d'être nommé ambassadeur près la cour de Naples.

Don Ramon de Bazo, ministre-résident de S.M. la reine d'Es-Pagne pres la cour des Pays-Bas, est arrivé hier au soir en cette

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 18 JANVIER 15 18.

SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE II.

Olivier Raimond, jeune homme de vingt-quatre ans au plus, avait une hysioneinie attrayante, expressive; sa courte veste d'uniforme en drap blanc (eshanssée du rubancionge) et cotelée de brandebourgs de laine d'un jaune d'or, son pantalon bleu de ciel faisaient parfaitement valoir sa taille sonnie et au parfaitement valoir sa taille et au souple, élégante et mince, tandis que son petit épi, aussi bleu de ciel, posé de côte sur sa courte chevelure d'un châtain clair comme sa moustache retroussée et sa large impériale, achevait de donner à sa personne une tournure coquettement militaire; seulement, an lieu d'un sabre, Olivier tenait ce jour la sous son bras gauche une grosse liasse de papiers, et à sa main roite un formidable paquet de plumes.

Le jeune sous efficier ayant déposé ces pacifiques engins sur une table,

'écria joyeusement:

Bonjour, maman Barbançon. Et il osa serrer entre ses dix doigts la taille ossue de la ménagère.

Voulez-yous bien finir... mauvais sujet!

Ah bien oui .. je ne fais que commencer... il faut que je vous séduisc, maman Barbançon,

Me séduire, moi ?

Absolument... c'est indispensable.. j'y suis forcé.

No. A. T. Carlotte

A fumer sa pipe sous sa tonnelle...

Bon., Attendez-moi la... maman Barbançon, et préparez-vous à quelue chose d'inopi.

A quelque chose d'inoui? Monsieur Olivier. (1) Voir le Journal La Haye d'hier.

Absolument... c est many pourquoi?

Tour que vous m'accordiez une grâce, une faveur!

Origon que c'est? pabord... où est mon oncle?

Hier a eu lieu à Rotterdam une résemblée du Yacht-Club royal néerlandais, sous la président de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas. Il résulte du rapport lu dans cette séance, que le nombre des membres effectifs élève à 388, et celui des

membres honoraires, à 7. Comme membres honoraires ont of présentés LL. AA. RR. le Prince d'Orange, le grand-duc-hérédaire de Saxe Weimar-Eisenach, S. A. le duc de Nassan et le capitaine Frédéric Hor-

Ensuite a été arrêté le programme pour les régates qui doivent avoir lieu cette année.

Quelques ventes en intégrales que sont effectuées avant-hier à la bourse d'Amsterdam on écossionné une tégère baisse sur le cours de ce fonds. Rien d'important ne s'est traité dans les autres fonds hollandais.

L'aspect du marché en ce qui regarde les fonds espagnols, était moins ferme, et les transactions sans activité.

La réaction qui s'était manifestée dans les portugais, a continué ; déjà avant l'ouverture pendant la bourse, quelques parties ont été offertes en vente; c'est ce qui a causé la baisse du cours de ces fonds.

A la Société des effets publics d'hier, les affaires étaient peu actives. Voici les cours des fonds :

Intégr. 54 11/16 à 5/8; Ard. à 85 liv. sterl., 15 1/2 à 5/8, Idem à 510 liv. st. 14 11/16; Coupons anc. 12; 3 p. c. int. 25 1/8; Portug. 4 p. c. 27 1/2 à 9/16.

S. A. R. Madame la Princesse d'Orange, a bien voulu faire parvenir à M. J. G. A. Bosch, à Utrecht, accompagnée d'une lettre des plus flationses, une superbe montre émaillée avec une chaîne en or, comme un témoignage de sa bienveillante reconnaissance de la dédicace offerte par l'auteur à S. A. R. d'une nouvelle composition musicale intitulée: Une Fleur

Nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte d'annoncer la publication de cette charmante collection de danses favorites peur piano composée par M. J. G. A. Bosch et publiée chez M. G. W. Derx, éditeur et marchand de musique à Harlem. Ce récueil musical écrit avec charme et un véritable talent de compositeur, ne saurait venir plus à propos dans cette saison de bals et de réunions, et nous pouvons hardiment annoucer que l'œuvre de M. Bosch, *Une Fleur d'Orange* , se trouvera bientôt sar tous les pianos.

On écrit des bords du Ahin à la Gazette de Cologne Te 12

a La question de la navigation sur le Rhin et de la réduction des péages sur ce fleuve est dans ce moment l'objet de négociations actives entre les Etats riverains. La réunion extraordinaire de la commission centrale à Mayence, qui était fixée primitivement au mois de janvier, a été ajournée au mois de mars. Il y a lieu d'espérer que les propositions justes et libérales de la Prusse finiront par être adoptées, et qu'enfin on fera droit aux justes plaintes du commerce et de la navigation. A moins que les indices ne nous trompent, tout fait prévoir aussi un prochain rapprochement entre la Hollande et le Zollverein. »

Une correspondance du Journal des Débats confirme pleinement la demande de réparations exigée du gouvernement grec par le représentant de la Grande-Bretagne, pour les coups de fusils tirés sur les canots où se trouvaient les insurgés de Patras qui cherchaient un refuge à bord du bateau anglais le Spitfire.

- Oui... à quelque chose de monstrueux.,.. d'impossible...

- De monstrueux, d'impossible, - répéta M:ne Barbancon, tout ébahie en voyant le jeune soldat se diriger vers la tonnelle.

- Bonjour, mon enfant, je ne t'attendais pas si tôt, — dit le vieux marin en tendant. la main à son neveu avec une joyeuse surprise, — déjà de

- Tant micux... taut micux, - reprit galment Olivier. - Au contrai-

re, car vous ne savez pas ce qui vous menace?

Quoi done?

Voyons mon oncle... du courage...

- Finiras-tu? fou que to es...

- Fermez les yeux... et en avant...

- En avant? où ? contre qui?

— Contre maman Barbançon, mon brave oncle. — Pourquoi faire?

- Pour lui annoncer... que j'ai invité... quelqu'un à dîner...

– Ah! diable... – fit le vétéran.

Et il recula d'un pas sous sa tonnelle, au seuil de laquelle il se trouvait

- A dîner... aujourd'hui... - poursuivit le sous officier.

Ah! fichtre!! — fit le véteran.

Et cette fois il recula de trois per sons sa tonnelle.

— Et de plus, — poursuivit Olivier, mon invité... est un duc...

— Un duc! ! nous sommes perdus!! — fit le vétéran.

Et il se réfugia au plus profond de son autre de verdure, où il parut vou loir se maintenir comme dans un fort inexpugnable.

Que le diable me brûle, si je me charge d'aller annoncer ton invitation à maman Barbancon.

- Comment, mon oncle ? la marine.... recule ? C'est un coup de main, une affaire d'avant-poste... ça regarde la cavalerie legero... tu n'es pas honsard pour rien, mon garçon... Allons! va, enlève moi ça... en fourrageur.... Justement la voici là-bas... Mme Barbançon... la vois-tu?

- Justement, elle est à côté du bassin... ça retombe dans votre élément... dans les opérations navales. Allons ! mon oncle... à l'abordage ... Ah! mon Dien!... elle vient. . la voilà... s'écria le vétéran en voyant la ménagère qui, très intriguée par les quelques mots d'Olivier, s'appro-chait dans l'espoir de satisfaire sa curiosité.

Men oncie, — dit résolument le jeune soldat, au moment où Mene jeune Mais. Monsieur Olivier, tous les jours, dans la socié Barbançon parut au seuil de la tonnelle. — toute retraite pous est cou- façon... « Ne venez pas aujourd'hui, mais venez demain, n péc... mon invité arrive dans une heure au plus tard... il s'agit de vaincre pa au-feu. Après tout, on n'est pas entre dues et pairs. »

M. Wood a envoyé sur-le-champ cette réclamation à sir Edmond Lyons, qui l'a transmise officiellement au gouvernement gree. En réponse, le ministre des affaires étrangères a adressé au ministre de S. M. britannique un memorandum où les faits sont rétablis dans leur exactitude, et qui a été également remis aux ministres d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie pour être communique à leurs gouvernements.

Nous publierons demain les notes échangées à ce sojet entrè les cabinets de Londres et d'Athènes.

Une lettre de Berlin nous apporte quelques détails sur les premiers travaux de la commission chargee de préparer le nouveau code pénal qui sera soumis aux comités de étate. L'assemblée a examiné la question de l'appliche de la finale de l L'assembles a examine la question a mort. Cinq membres ont resolu la sept négativement ; neuf membres et la décapitation par la guillotine de la Con imprime en ce moment le réglement de la faires des comités des Etats. Il est dit dans ce soumettre aux comités d'autres parties que l'actions qui lui seront veau code pénal, et qu'il receive les petitions qui lui seront adressées par cette assemblée.

Le Frankfurter Journal, cité par tous les journaux anglais; assure que lord Palmerston a demandé au cabinet de Vienne des explications catégoriques sur les grandes dislocations. de troupes qui ont lieu en ce moment en Italie.

De nouvelles faillites ont éclaté à Francfort : ce sont celles de M. A. Baert, faisant le commerce de manufactures anglaises, de MM. Heidelberg, frères, faisant le même commerce, de M. J. Beehmer, marchand droguiste, et de M. N. Maynz, avec un passi de 100,000 écus.

Notre correspondance à Lisbonne, nous écrit se qui suit, en date dù Zeourant :

Aujourd'hui, S. M. la reine a fait en personne l'onveiture de la session des cortes. Aucun membre de l'ambassade anglaise à estite à cette solennite, co qui n'o pas hisso d'étre comarque. A. H. Seympur avait défendu aux personnes de l'ambassade de se centre à la séance d'onverture. M. de Varennes, l'ambassadeur de Prince d'assistant pas non plus à cette seance, mais son socrétaire y était. Le courte de Thomar est nommé ambassadeur à Paris, en remplacement de M. le haren de Rendusse, qui est espacié. Après la dissiplina de l'admité, le confe partire pour Paris. Il est à peu près certain qu'il entrera ensuite dans le cabinet sous la présidence du duc de Saldanha. On annonce que M. Silva Cabral sera nomme ambassadeur a Rio-Janeiro, en remplacement de M. Balsamao, M. Ayllon, ambassadeur d'Espagne, assistait à la séance d'ouverture.

Si nous en croyons le Précurseur d'Anvers, un haut fonctionnaire du département des finances belge, M. Qualin, venait d'être délégué, à la demande de la chambre de commerce, par M. Veydt, pour examiner, de commun accord avec celle-ci, les réclamations qu'avait excitées la mise en vigueur de la loi du 4 mars 1846, conformement au réglement du 7 juillet 1847.

La feuille anversoise croit pouvoir annoncer comme certain que les dispositions suivantes ont été arrêtées, pour être appliquées immédiatement.

10 La levée des échantillons cessera d'éprouver les entraves auxquelles on l'avait soumise. Elle aura lieu sur la simple demande du propriétaire de

ou de monrir... de faim... nous et mon invité, dont il faut au moins que je vous dise le nom : c'est le duc de Senneterre.

- Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela, malheureux! — reprit le commandant, - c'est à mamau Barbançon... car la voici... A l'approche de la redoutable ménagère, Olivier s'écria:

Maman Barbançon, mon oucle a quelque chose à vous dire.

- Moi? du diable si c'est vrai, par exemple! - reprit le vétéran en s'essuyant le front avec son mouchoir à carreaux. — c'est toi qui as à lui parler! - Allons, mon onele... maman Barbancon n'est pas si terrible qu'elle en a l'air; avouez lui-la chose en douceur.

– C'est ton affaire, mon garçen... Arrange-toi.

La menagere, après avoir regardé alternativement l'oncle et le neven avec une curiosité mélée d'inquiétude, dit enfin à son maître:

- Qu'est-se qu'il y a donc, Monsieur?

– Demandez cela à Olivier, ma chere... Quant à moi, je n'y suis pour rien... je m'en lave les mains.

- Éh bien! maman Barbançon, — dit intrépidement le jeune soldate au lien de deux couverts pour notre diner,.. il faudra en mettre trois voll

Comment! trois couverts! Monsieur Olivier, pourquor trois

— Parce que j'ai invité à dîner un ancien camarade du residente de de courroux, en levant les yeux au ciel, — un invitat en le part du pot-au-feu... nous n'avons qu'une soupe à l'eignest de vidangrette du bœuf d'hier et une salade. bouf d'hier et une salade.

- Eh bien! que voulez-vous donc de plus, maman Barbancon ? - dit joyeusement Olivier, qui s'était attendit à trouver la ménagère hien autrement récalcitrante. - Une sonpe à l'oignon confectionnée par vous... une vinaigrette et une salade assaisonnée par vous... c'est un repas des dieux, et mon camarade Gérald se régalera cemme un roi. Remarquez bien que je

ne dis pas comme un empereur... maman Barbancon. Cette délicate allusion aux epinions duti-buonapartistes de Mmc Barbançon passa inaperçue. A ce moment, la rancuneuse amante du vélite dis-

paraissait devant la ménagère. 😁 La ménagère reprit donc avec un accent de récrimination douleureuse : - Ne pas avoir choisi le jour du pot-an-feu! ça vous était si facile, Mon-

sieur Olivier I Contest pas moi qui ai choisi le jour, maman Barbançon... c'est mon

façon... « Ne venez pas aujourd'hui, mais venez demain, nous aurons le pot-

la marquetise, moyennant l'obligation d'en payer les droits, lors du premier la t de so: tie en consommation.

s formalités à remplir, pour l'obtention des acquits à la sortie des col colis serout considerablement diminuées.

3º Les cautionnements que l'on exigeait, pour que les marchandises placées en entrepot libre et destinées au transit direct, passent sortie, seront supprimés comme salsant double emploi.

4º D'antres dispositions, sur lesquelles la chambre a appellé l'attention, de M. Qualin, seront l'objet d'un examen attentificet il y e des metals qui nous antonient à espérer qu'il résultera de cet examen ces mesures plus équitables pour le commerce, et que notamment il sera fait droit aux réclamations réitérées qu'a suscitées la fausse interprétation de l'art 14 de la toi du 4 mars 1846 — interprétation à l'aide de laquelle on enlevait aux importeurs le bénéfice de 8 p. c. de tare qui leur était alloué et dû, pour le sent fait d'avoir verse et mis en un tas, puis, replacé dans les mêmes emballages une quantité plus on mons grande de café. Illest à croire que cette opération, nécessaire en certains cas et toujours utile au commerce, sans le moindre préjudice pour le trésor, ne sera plus assujettie à une nouvelle taxe, plus entravée par conséquent.

Le Morning-Chroniels public la tradution des pièces diplomatiques communiquées aux chambres françaises, et les fait suivre des observations ci-après :

Les journaux de Paris nous pat apporté le texte des documents communiqués par M. Guizet à la chambre des pairs ettrelatifs aux affaires de Suisse. Il est facile de découveir au premier coup d'mit qu'ils ne sont rienmoins que complets. Ils paraissent avoir été disposés et arrangés de manière, non à éclairer les chambres françaises et lu public en général sur la véritable position de ces affaines, mais phitôt avec le dessein de les exposer de la manière qui consient le mieux aux vues de M. Gaizot. Les omissions qu'un y remarque, ajonte le Morning-Chroniele, sournissent une prouve convaincante du sein avec lequel on a fait un choix pour représenter la question au point de une le plus favorable à la politique du premier ministre de France.

Parmi les omissions qui nous ont le plus frappé est celle de la note communiquée le 2 juin dernier par M. Bois-le-Comte à la diète suisse, et dans laquelle ce diplomate a déclaré au nom de son gouvernament que la France. d'accord avec ses alliés et notamment avec l'Antriche, ne, permettra pas que le pacte fédéral soit revu et changé par la diète, Or, il est de fait que, malgré l'existence de cette note, M. Guizot a depuis admis que la diète suisse avait le droit de revoir et de changer ledit pacte si bon lui-semble.

Le Morning-Chronicle prend ensuite acte de la déclaration que M; Gui zot autait fille dans le sein du comité de la chambre des députés, qu'it avait était induit en erreur à l'égand de la Suisse et que les affaires de cette contrée ne lui avaient pas été présentées dans leur véritable jonn.

Relativement à l'Italie, le Morning-Chronicle, fait ressortir que M. Guizot avait déclaré être disposé à enconrager jusqu'à un certain degré une marche progressive dans toutes les parties de cette presqu'ile où il se manifesterait une disposition en faveur de la réforme. Ce jougnal s'attache ensuite à faire remarquer que M. Guizot a pris l'engagement de seconder le efforts des Etats italiens pour s'assurer les avantages des institutions cons titutionnelles dont jouit la France, mais qu'en même temps il s'opposora à toute tentative ayant pour objet de modifier la position réciproque des divers Etats d'Italie, telle qu'elle a cié fixée par le congrès de Vienne,

Comme cette dernière série de déclarations de M. Guizot ne forme pas un objet de critiques de la part du Morning-Chroniele, il ya lieu d'en conclure qu'elles sont en tout point conformes aux rues du gouvernement britannique, os qu'il est sans doute utile de constater.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 14 janvier.

La cour da banc de la reine a été saisie aujourd'hin de la requête tendant à assigner en justice l'archeveque de Cantorbury. à l'effet de voir dire et ordonner que les formalifes de confirmation de l'élection du d'Hampden, évêque d'Hereford, ont été illégales et doivent être en conséquence annulées. La cour, après avoir entendu sir Fizzoy-Kelly, l'un des membres les plus éminents du barreau de Londres, dans les développements à l'armui de la requête, en a admis les conclusions

Office ent envie de porter à son comfile l'angoisse de la ménagère, en lui disaut que justement c'était un due qui allait venir manger sa vinaigrette; mais ne voulait pas mettre à cette rude épreuve l'amour-propre culinaire de Mme Barbançon, il se contenta de liu diner:

- Le mal est fait, maman Barbangon... tout co que je vous demande, c'est de ne pas me faire affront devant un ancien camarade de l'armée

- Jesus... mon Dieu! pouvez vous craindre cela, Monsidan Olivier? vous faire affront... moi? c'est tout le contraire... ear fanrais works toute...

- Il se fait tard, - dit Olivier en interrompant ses doleances; - mon ami va arriver avec une faim de soldat... Ah! maman Barbançon, ayez pitié de nous!

– C'est pourtant vrai... – dit la ménagero, – je n'ai pas un moment à perdre...

Et la digne s'cloigna en hate, répétant avec douleur.

Mavoir pas choisi le jour du pot-an-feu!

Oull. __ dit le rétéran, lorsque la ménagère fet partir, __ je nespire. Eh.bien! elles griese bengong mieux que je ne l'aurais cru... Tu l'as ensorcelée... Mais, à nous deux maintanant. Monsiour mon neveu! Pu ne pouvais pas me prévenir, afin que consini troumat au moins ici un diner passable! tu l'invites musi à brûle-bourse : et clest un duc par dessis le marché... mais dis mpi ... comment diabla bin as ou un due pour camarade

dans les chasseurs d'Afrique?

— En deux mots, voici l'histoire, mon angles je nonsda dis, parce que vous aimerez tout de suit mon ami Gerald, car il ne son a pas beaucoup de cche race et de cette trempe-la... je vous desures... Lui obmpi, nous avions été contrades de classe au collège Louis le Grande de pars en défrique... an hont de siz mois, qui est-ce que je sois armeer au quantier (nous étions alors à Grach? mon ami Gérald en veste et en pantalon d'écunie...

— Simple cavalier?

— Simple cavalier.

-- Comment? grand, seigneur et riche, sans doute, il n'est passentré à Saint-Cyr?

— Non, mon oncle.

-- Un caprica, alore? un spupido teta? -Non, mon onche, — die Olivier avec un accent pénétré, — la conduite de Gerald a été, au contraire, parfaitement réfléchic; il est, en effet, très grand seigneur de namsance, puisqu'il est, je vous l'ai dit, duc de Sen-

- Oui, l'on voit souvent ce, nom-là dans l'histoire de France, - reprit le vieux marin.

On a annoncé aujourd'hui le suspension de payement de MM. Cargill Headlam et C', maison considérable de New-Caslé, engagée dans le commerce des Indes-Orientales. On espère que les embarras de cette maisun ne scront que mamentanés et qu'elle pourra faire face à ses engagements.

On explique le mouvement de hausse qui a eu lieu ces jours. derniers sur les fonds publips, à ja bourse de Lipadres, par, un accord entre le gouvernement et de banque d'Angleterre, dans ledigt der faciliter une consolidation de bons de l'écitiquiss. Nous ne samme passa même du gamptir l'exactitude de pesjet financier. Une maison importante de Newcastle, MM. Cargill Headlam et Ce, vient de suspendre ses paiements. La passion des chemins de fer n'est pas encore éteinte en Angleterre : 99 bils seront, dit on, présentes à la reprise des travaux parlementaires.

La réunion hebdomadaire des directeurs de la Banque d'Angleterre a eu lieu le 13 janvier, sans qu'auqune résolution ait été pour la diminution du taux de l'intérêt. Le commerce approuve généralement ceile conduite, dit le Standard, car l'abaissement de l'intérêt n'aurait pour effet que de stimuler encore la spéculation, sur les fonds publics, sans aucun avantage pour le commerce sérieux.

Les lettres reçues des districts manufacturiers du Lancashire ne sont pas du tout favorables. Des sinistres commerciaux vienaent de frapper les producteurs. L'on est très inquiet à Glascow et à Manchester, surtout au sujet des nouvelles que le prochain courrier apportera de Calcutta. Les manufacturiers de Glascow sont compromis pour des sommes considérables dans la faillite de la maison Cotesworth, et tous les jours de nouveaux désastres sont signalés. Les Banques d'Ecosse perdront aussi beauconp, parce qu'elles ont pris l'habitude, dans ces dernières années, d'escompter le papier tiré pour le montant des marchandises expédiées dans l'Inde, la Chine et l'Amérique du Sud,

L'ordre est arrivé le 12 à chacun des dix bataillons du régiment d'artillerie à Woolwich, de faire parvenir à l'inspection générale une liste complète des sous-officiers qui ont des droits à être promus à un grade supérieur (celui d'officier exclusivement) par suite de l'augmentation de 20 compagnies que va recevoir le régiment. Les cadres d'officiers devront egalement être augmentés. L'artillerie sous les ordres du colouel feldmaréchal marquis d'Anglesea, maître-général, se composera d'un général-major, sous-adjudant général, de onze colonels commandants, de 22 colonels, 49 lieutenants-colonels, de 109 capitaines dont 100 commandants des compaguies d'artiflerie à pied, y compris les batteries de campagne; de 120 capitaines en second, y compris les adjudants des bataillons; de 221 premiers lieutenants, trois par batterie d'artillerie à cheval et doux par compagnie d'artillerie à pied, et de quatorze sous-lientenants. L'effectif da chaque compagnie d'artillerie à pied est de 99 hommes, sous-officiers compris, ce qui donne un total de 9,900 hommes, non compris l'artillerie à cheval.

Un agent du commerce de Manchester, dans que circulaire qu'il a expédiée à ses clients sur les résultats de l'année 1847, donne les détails suivants sur les pertes éprouvées pendant le courant de l'année par le commerce anglais.

Sommes versées sur les chemins de fer et qui sont

provisoirement improductives pour la circulation . . . 2,197,125,000 fr. Emprunt d'Irlande Importations de grains étrangers pendant quinze mois 250,000,000 825,000,000 Pertes présumées des faillites commerciales estimées

à 750 millions et sur l'esquelles la perte réclie est d'un

Déchet sur le commerce de coton en 1847 comparé

230,496,550

250,000,000

Total. . . 3,752,621,550 fr.

A cette somme on doit encore ajouter la dépréciation de la propriété. Depuis deux ans, cette dépréciation est évaluée à la somme énorme de 9,421,703,550 fr. Cependant cette perte est en grande partie imaginaire, attendu que le prix de la propriéte, qui a baissé pendant l'année 1847, se relèvera dès que l'état des affaires sera devenu plus prospère.

Les journaux anglais publient une lettre adressée par M, de

- C'est que la noblesse de la maison de Senneterre n'est pas seulement ancienne, mais illustre, mon oncle; du reste, la famille de Gérald a perdu la plus grande partie de l'immense fortune qu'elle avait autrefois; il leur reste, je crois, une quarantaine de mille livres de rentes.. C'est beaucompour tout le monde, mais c'est peu, dit-on, pour des personnes d'une grande naissance, et d'ailleurs Gerald a deux sœurs... à marier.

- Ah ea!... dis-moi comment et pourquoi ton jeune duc s'est fait sol-

 D'abord, mon oncle, ce brave garçon est fort original; fort spirituel; et il a toutes sortes d'idées à lui. Ainsi, lorsqu'au sortir du collége, Gératd s'est trouvé en âge d'être atteint par le recrutement, son père (îl avait encore son père) lui a dit tout naturellement qu'il allait mettre à une bourse d'assurance afin de le garantir contre les chances du sort. Savez-vous ce qu'a répondu ce singulier garçon ?

- Voyons un peu. « Mon cher perc, — a dit Gérald, — il est un impot que tout homme p de cœur doit paper a son pays, p'est l'impôt du sant, suffont lorsqu'on p se bat quelque part. Je trouve donc ignoble de vouloir échapper, moyen-» nant finances, aux dangers de la guerre en acticiant un pauvre diable » qui s'arrache à son champ ou à son métier pour risquer d'aller se faire » tuer à voire place... Acheter un homme...c'est... passez-moi le terme, se » donner un brevet de Jean f...., avec privilège un gouvernement. Or, com-» me je ne suis pas jaloux de ce privilége-là, si j'ai un mauvais numéro je

» partirai soldat. » ` - Ah! pardien! j'aimo deja ton jeune due ! 4 - s'écria le vétéran.

- N'est-ce pas, mon oncie, que c'est vaillamment pense, - reprit Oli vier avec une expression d'orgueil amical. — Quoique cette resolution lai partit très étrange, le père de Gégald était trop homme d'honneur pour la combattre; Gérald est tombé au sort, et voilà comment il est arrivé simble cavalier aux chasseurs d'Afrique, pansant son cheval; étant de cervée pude anisine tout comme un antre. feisant rondement son métier, et allant sans mot dire à la salle de police, s'il s'attardait sans permission ; en inmot, il m'y a vait pas de meilleur cavalier dans son peloton.

- Et avec ça, crânement brave, hein? — dit le vétéran de plus en plas interesse. all standar

Brone commo un kon, et si brillant, si gai, si entramant dans due charge, que son catrain aurait mis le fen au ventre à tout un escadron! Mais avec son nom iscs protections, il a du devenir vite officier?

- Il l'aurait été probablement, quoiqu'il ne s'en souciat pas beaucoup, carone fois son temps fait, sa dette payée, comme il disait, il voulait revenir jouir de la vie de Paris, qu'it aimait passionnément.

Mantalembert à M. John O'Connell. Le 10 février le pèce Lacordaire prononcera l'oraison funèbre d'O'Connell dans l'église de Notre-Dame à Paris. Le 13 ou le 14 février, les catholiques de la capitale se réuniront en un banquet. Ma de Montalembert invite M. John O'Connell et sa famille à la solennité religieuse, et à ce qu'il appelle une reunion intime. La réponse de M. John O'Connell n'est pas encore connue.

Nouvellas d'Espagne.

La hataille engagée au sein du congrès, au sujet de l'accusation contre M. Salamanca, continue dans les journaux divisés en deux camps. D'un côté, M. Salamanca est un concussionnaire; de l'autre, M. Pidal est un calomniateur, le tout assaisonné des plus violentes injures et des allusions les plus violentes. Ce qu'il y a de remarquable dans cette lutte acharnée, c'est l'attitude du gouvernement qui affecte de se renfermer dans l'impossibilité la plus absolue. On assure que le général Narvaez blâme tout haut la conduite de ceux qui ont préparé et signé l'accusation contre M. Salamanca, et que ses efforts ont été impuissants à réprimer l'ardent de la fraction de la majorité que dirigent MM. Mon et Pidal. On annonce que M. Salamanca a publié une justification.

Le bruit court à Madrid que la reine va partir pour un voyage en Andalousie, le changement de climat lui étant impérieusement ordonné pour rétablir sa santé ébranlée. Il est toujours fortement question de la retraite, comme président du conseil, du général Narvaez, qui retournerait à l'ambassade de Paris.

La Gazette de Madrid publie l'ordonnance suivante :

Art. 1er. Les détenteurs de créances ne provenant pas d'actifs (haberes) représentés par des traites, billets et autres titres expédiés pour compte et à la charge du tréson public, du 15 mai. 1828 au 31 décembre 1847, par les burgans et dépendances de l'Etat civil ou militaire, à ce autorisés devront soumettre ces créances à leur examen et reconnaissance, dans le délai rigourenz de 2 mois, comptes à partir de la publication du présent décrot. Agt. 2. Cotte présentation auna lieu à Madrid à la direction générale d du Treson et dans les provinces aux intendances respectives par le moyen de doubles coupons, spécifiant le numéro d'ordre, la date et l'importance des créances. Un des coupons sera retourné aux intéressés, dûment certifié. pour la garantie. Art. 3. Après que la valeur de toutes et chacune des classes des créances dont s'agit aura été reconnue. le gouvernement présentera aux cortes, un projet de loi sur le mode de les payer. Au palais le 7 janvier. Ce décret est londe sur la nécessité de connaître le montante de toute la dette à la charge du trésor ne provenant pas d'antifs: (habetes) et payables par le tréson depais le 1er mai 1928, époque à laquelle a été établi le système du budget, jusqu'à la fin de l'année dernière, dans le hut de pouvoir aux moyens de payer ces créances, ainsi que le permettront les autres obligations de l'État. Codéenet a cocore pour but de prévenir les falsifications de certains titres de ladite dette.

Affaires d'Italie.

Suivant les lettres reques de Turin, le roi de Sardaigne a refusé de recevoir la députation génoise chargée de lui remettre la pétition demandant l'éloignement des jésuites et l'institution de la garde civique. Arrivés à Turin, le 7, ces délégués ne purent obtenir une entrevue que du ministre de l'intérieur, qu leurreprésenta que le roi ne pouvait recevoir une députation suns mandat légal, expriment-les vocur illogaux d'une assemblée illégale. Le ministre reçut les députés poliment, mais avec fermeté, et les engagea en les congédiant, à prolonger leur sé jour à Turin le moins possible. La députation est répartie le 8 pour Gênes.

Lo gonvernement sarde n'entend pas cesser pour cela de suivre la marche qu'il s'est tracée. Toutes les réformes qu'il avait annoncées vienhent d'être accomplies; la dernière, celle de l'organisation communale et provinciale, vient d'être publiée dans las Gazette piemontaise. Le gouvernement ne retule pein derantiles améliarations qui seront jugées ultérieurement né cessaires et possibles pour atteindre le but qu'il s'est proposé mais il a reconnu aussi, la nécessité de procèder légalement d avec une sage lenteur.

Le décret d'organisation de l'administration communale et déparlement

- Brave et singulier garçon que ton jeune duc.

— Au hout do trois ans de service - noursuivit Olivier - Garald étail comme moi, maréchal-des-logis-chef, lorsqu'ayant témérairement charge un groupe des cavatiers ronges, it a cu t'épaute cassée d'un coup de l'épaute heureusement j'ai pu le soulager et le ramener mourant sur mon cheva alors, quittant le service, il est revenu habiter Paris. Déjà liés par nos sou venirs de collége, nous étions devenus intimes au régiment. Nous avons con tinué de correspondre; j'espérais le voir à mon arrivée iei, mais j'ai appri qu'il était alle laire, un voyage co Angleterres ca gortin, je passais sur le boulevard de Monceaux, lorsque j'entends qu'on m'appelle à tue-tête : ine retourne, je voix Gérald sauter d'instruction cabriolet, courir à moi, è pous nous embrassons, — ajouta Olivier avec une légère émotion, — m foi, nous nous embrassons comme deux amis s'embrassent à la guerre après une chaude affaire Vous savez ca' mon oncle?

A qui le dis-tu, mon enfant?

«— Il fant que nons dimiess et que nons passions la socca eleccub

» aujourd'hui, — Chez mon oncle [je lui ai cent lois parje de vous; il you

» aime presque autant que moi, dit Olivier en tendant la main au verezan

«—eh bien! j'irai diner avec vous deux, — reprit Gérald — ca v

» -t-il ? tu me présenteras à ton oncle] ai mille choses à te dire, » Sachar » combien Gérard est simple et bon garçon, l'al accepic sa proposition, prévenant que mes écritures me forçaient à le quitter à sept heures mi ple nimoins que si J'étais clerc d'huissier, - dit gaiment Olivier qui que j'étais obligé de retourner au quartier.

- Brave enfant que tu es! -- dit, le commandant à Olivier

— Je me fais une joie de vous présenter Gérald, mon oncle, centain que vous serez tout de suite à l'aise avec lui, et puis enfin... — dit le jeune so dat en rongissant légérement .. — Gérald est riche; je suis pauvre, il con naît mes scrupules, et comme il sait que je n'aurais pas pu payer mon et chez quelque fameux restaurateur, il a préféré s'anviter ici.

– Je comprends ça, — dit le vétéran, — et ton jeune duc montge délicatesse d'un bon cœur en agissant ainsi... Qu'au moins la vinaige de maman Barbançon lui soit légère. — ajoula joyeusement le comma

A peine avait-il exprime ce von philantropique, que la sennette de porte de la rue retentit de nouveau. Bientôt l'oncle et le neveu virent Gérald, duc de Senucterre, s'avant

dans une des allées du jardinet.

Mme Barbançon, l'air affaire, le regard inquiet et décorée de son tabl de cuisine, précédait le convive improvisé. (La guite à demain,) auf la différence des noms, la Sardaigne est divisée comme la France, en ommunes, en arrondissements et en départements. Les communes seront dministrées par des syndies (maires), des vice-syndies (adjoints) et des onseils comminaux: les arfondissements, par des sous-intendants (sousrélets) et les départements par des intendants (présets) assistés de coneils de perfecture

L'edit royal ne remplit pas moins de vingt-quatre colonnes de la Guzette emontaise. C'est un code administratif complet. Les consuillers munici aux sont élus: 1º Par les habitants les plus imposés des communes : 2 par s membres de l'académie ; 3, par les employés civils et militaires en acvité ou retraités ; 4º par les possesseurs de diplomes supérieurs de l'unirsité ; 5" par les proguegues et notaires ; 6º par les géomètres et les pharnaciens; 7º par les courtiers et agents de change; 8º par tous les comnercants, fabricants et industriels qui justifieront que l'exercice de leus profession suffit à l'entretien de leur famille. Les syndies remplicant des fonctions absolument identiques, à celles des maîtres en France; ils tiendront los registres de l'état-civil, sans préjudice des registres des paroisses, qui secont conservés.

On parle d'un camp de troupes piémontaises qui serait sormé Alexandrie; huit cents hommes sont attendus à Sarzana avec cinquante pièces d'artillerie, pour armer les forts de Sarzanello et Lerici. On dit a: issi que lo gouvernement serde va appeler sous les armes le contingent de guerre.

L'agitation qui s'était maniscrée dernièrement à Milan, et qui, d'après les dernières nouvelles, paraît s'être un peu apaisée dans cette ville, semble gagner les provinces vénitiennes. On lit en effet dans l'Italiano de Bologne du 4 janvier qu'une manifestation a eu lieu à Venise le 30 décembre, et qu'une pétition réclamant des réformes s'est couverte de signatures.

On parle aussi de désordres qui auraient encore eu lieu à Li vourne dans la soirée du 6 janvier. La population se serait por tée en masse sous les fenêtres du palais occupé par le général Sproni, gouverneur de la ville, en réclamant à grands cris l'armement de la garde civique. Le général a dû paraître à son balcon, et dresser, seauce tenante, une liste de citoyene qui for meraient une commission avec laquelle le lendeniam, à l'hôtelde-ville, des mesures seraient prises pour satisfaire à cette demande; le comte Larderel s'est joint au gouverneur pour calmer les esprits, et le peuple s'est retiré après la nomination de la commission dont nous venons de parler.

La Concorde de Turin anuquee, mais d'une manière encore dubitative, l'adhésion de l'Etat de Parme à l'union douanière

Les habitants de Pontremoli ont adresse à leur nouveau souverain une adresse dans laquelle, tout en lui avouant combien, il leur en coûte de se separer de la famille toscane, ils déclarent se donner à lui, dans la confiance qu'il tiendra sa parole de gouverner avec bienveillance.

On a des nouvelles de l'alerme en date du 2 janvier, et de Naples du 3 janvier. Il y avait bien toujours un peu d'agitation dans ces deux villes, mais sans aneun désordre.

L'opinion publique se préoccupe beauconp à Naples de l'ac tivité deployée tout à coup dans les ports militaires du royaume. On fait des armements importants, ce quidonne lieu aux commentaires les plus contradictoires : la version la plus accreditée à Naples, est que ces forces navales doivent se rendre à Livourne pour appuyer, dit on, les réclamations que le gouvernement napolitain doit faire à la Toseane, au sujet das avanies subies dans cette deroière ville par le consul de Naples. Ces faits dalepideja de plusieurs mois.

Nouvelles de France.

Paris, 15 janvier.

La commission de l'adresse de la chambre des députés a terminé aujourd'hui son travail et a entender la dernière lecture du rapport de M. Vilet. Le paragraphe relatif aux banquets réformistes est énergique. Les avis de la minorité n'ont rien changé sur ce point des premières décisions de la majorité. Il p's a non plus aucun von pour les réformes, et le mot lui-même ne se trouve pas dans l'adresse. Les trois membres de la minorité, MM. Plougoulm, d'Angeville et Cousture, proposeront, dit-on, des amendements à ce paragraphe, lors de la discussion publique. La chambre sera convoquée lundi pour entendre la lecture du rapport en séance publique. Le ministère attendra la discussion pour prendre une déterminaingothaux questions de guiornics politiques Un grand nombre de ses afin l'engagent à devancer les attaques, en prenant une espèce d'initiative; d'autres pensont qu'il vaut mieux attendre, sinon même repousser tont. On craint une scission sérieuse sur ce point parmi les conservateurs, Local I - , ...

La nomination de M. Richon des Brus paraît devoir servir à l'opposition d'une arme contre le ministère dans la discussion publique. M. Odilon

Les affaires de la Suisse et de l'Italie préoccupent toujours les esprits. Les réunions diplomatiques de l'Autriche et de Prusse sont fréquentes. M. la baron d'Acnim donne aujourd'hui un second dîner diplomatique. On parle aussi d'un grand dîner, pour un de ces jours, chez M. le comte d'Appony. Les salons de M. le marquis de Normanby sont encore fermés, et ce diplomate se tient lui-même un peu à l'écart depuis son réteur de Londres.

Ce matin, le benit s'est repandu dans Paris, avec une grande rapidité, que le rei, indisposé depuis quelques jours, avait ressenti tout à coup des symptomes sinon alarmants, du moins fort graves. Cependant, il n'en a pas été question à la bourse. Mais on assirter, ce soir, que S. M. n'a pu assister aujourd'hui au conseil des ministres, et ne s'ast montrée à aucune personne étrangère à la famille royale.

Je vous fais parvenir ces bruits à cause de la préoceupation qu'ils ont jetec dans un grand nombre d'esprits, mais en faisant, toutes réserves, et sans les garantir en ancune façon. (Indep.)

Rarement les débats de l'adresse ont présenté autant de vi-vacité que cette année, à la chambre des pairs. Cette circonstance sait présager l'animation extraordinaire qu'ils auront au Palais-Bourbon, où ils commenceront mardi prochain. Les affaires de Suisse ont encore sait, dans la séause du 14, les frais de la discussion. M. de Montalembert a prononcé un dis-cours d'une glandé energie, et d'une grande éloquence, qui a produit beautoup d'effet Stir la obambre. M. Guizot a dit que cet orateur avait dit trop de grandes, de belles et utiles vérités

Messieurs. La discussion à délà eu à cette tribune trois phases bien distinctes.

amis entendent frapper la politique du gouvernement. Après lui, M. le duc de Broglie a exposé avec un rare talent le droit sur lequel repose la politique suivie par le gonvernement, et présente l'apologie de la conduite qu'il à tenue. M, le duc de Noailles, enfin, vient de regrocher an cabinet de n'avoir pas su répondre par sa conduite aux exigences de la situation et de la politique qu'il avait lui-même adoptée.

Après ces trois discours, je demande à la chambre la permission de faire trève un moment aux questions diplomatiques. Je ne dirai pas un mot, je ne parlerai pas des dépêches, pas même des jesuites. (On rit.) Je veux traiter une question, je ne dirai pas supérieure à toute celles la, mais en dehors de

ce qui a été dit jusqu'ici.

Je ne m'attacherai, dans toutes les pièces qui nous ont été distribuées, qu'aux termes d'une dépêche où M. Guizot parle des contre-coups qu'aurait en Europe la victoire des radicatix, et des dangers dont M. le duc de Broglie a tracé hier si éloquemment le tableau.

Quoi qu'on en ait dit jusqu'ici, on ne s'est batiu en Suisse ni pour ni contre les jésuites, ni pour ni contre la souverainelé cantonale. On s'est battu pour vous et contre vous; on s'est battu pour ou contre la liberté régulière dont vous êtes les représentants en Europe. (Très-bien! très-bien!)

Voilà, Messieurs, le véritable but de la lutte excitée par des hommes qui ne demanderaient pas mieux que de lancer aujourd'hui de l'autre côté des Alpes et du Jura les brandons de la guerre civile. C'est l'ordre social, l'ordre libéral, qui a été vaincu en Suisse et qui est menacé en Europe par une nonvelle invasion de barbares. (Monvements divers.)

Au moment d'aborder cette question, permettez-moi de rappeler qu'il y a un an, à pareille époque, j'étais à cette tribune pour dénoncer la violation des traites et l'occupation de Cracovie ; cette année je viens y faire en-

L'année dernière, il s'agissait du dernier débris de la Pologne, il s'agit, cette année, du berceau de la liberté helyétique. Le crime est le même; l'année dernière il était le fait du despotisme, cette année il est l'œnvre de ceux qui revent le houleversement des sociétés. Adhésion.) Mais c'est toujours l'abus de la force, en Suisse comme en Pologne; c'est l'oppression du droit par le nombre et la violence.

Et comment faut-il que nous ayons tons les ans à dénoncer quelques crimes analogues? Comment n'être pas affligé de cette stérilité apparente de nos efforts? Nons en avons eu la preuve cependant. Cette tribune n'est pas tout à fait impuissante, et les paroles qui s'y font entendre ne restent pas sans

Mais un mot encore sur le rapprochement qui m'occupait tout à l'heure. Le crime de l'année dernière avait été commis au nom de la force; cette année, l'hypocrisie s'y est jointe, le crime a été commis au nom de la liberté, ce qui l'aggrave encore à mes yeux.

Je ne viens donc pas faire entendre ici mes plaintes comme catholique, au nom de la religion, c'est son métier de souffrir de telles blessures ; elle en guerit, mais ce n'est pas seulement la religion qui est atteinte, c'est encore et ces blessures sont plus dangereuses, c'est l'ordre, c'est la liber-

je le pouvais, je vous montrerais ce qui a été fait pour donner au radicalisme un atclier, une citadelle d'où ill pouvait agir, non pas sur les monarchies absolues, les radicaux n'en veulent pas aux monarchies absolnes, ils en veulent surtout aux monarchies constitutionnelles, et c'est pour agir contre les gouvernents constitutionnels d'Allemagne que les radicaux s'unissaient en Suisse.

Vous vous rappelerez que longtemps il n'y eut pas en Suisse un seul cri contre les jésuites; certes, lorsque le général Ramoniro fuishit son expédition en Piemont, ce n'était pas pour l'expulsion des jésuites. Non, les ran'en voulaient pas sculement à cet ordre en particulier, ils en voulaient bien plutôt au christianisme tout, entier; ils le nient, ils veulent le détruire, frappant à la fois sur le catholicisme, sur le protestantisme? En voulez-vous la prenye? Souvenez-vous de ce docteur qui professait à Zurich que Jesus Christ n'était pas Dicu! (Mouvement.)

Voilà ce qui se disait publiquement dans la patrie de la Réforme Les radicaux poursulvirent leur œnvre après la victoire par la destruction des couvents, non pas sculement, des jésuites, mais aussi ceux conser-

vés et protégés par Napoléon.

Ensuite les protestants ont en leur tour, on s'est rue sur eux dans le canton de Vaud, puis enlin on en est venu aux jésuites. (Ah! ah!) J'avais dit que je ne dirais rien des jésuites, après les nobles paroles de M. le duc de Broglie, après le témoignage qu'il leur a donné que, depuis trente ans, ils n'avaient été la cause d'aucun trouble dans le pays, je n'ajouterai rien à cet éloge.

Je ne veux pas yous parler des excès commis, de ces prêtres tués dans la chaieur du combat; ces excès ont été fléiris par la plus haute autorité du monde, par le Souverain-Pontise. Mais, voyons ce qui a été fait après le combat, de sang-froid.

Des radicaux ont établi la confiscation, cette peine des temps d'oppression et de féodalité; ils out frappé d'amende non seulement les maisons religieuses, mais les citoyens eux mêmes d'amendes énormés. Et savez-vons quelles étaient ces amendes? Elles étaient la fortune entière des vaincus. (Sensation).

(Sensation).

On ne s'est pas arrêté la Les vainqueurs ont osé, de leur main sanglante, écrire le nom de Saint-Vincent-de-Paule; savez-vous pourquo? Pour

ective le nom de Saint-Vincent-de-Paule; savez-rous pourquo? Pour oxclure les sœurs de charité, coupables d'avoir dévoué leur vie au service des paivres et des malades. On les a chassées comme des bêtes favres, en leur accordant une heure pour délai pour quitter la Suisse. (Rumeurs, diverses). Mais ce n'est pas tout encore. Voyez-vous ces hommes qui piquient, par ce chemin qu'ont parcouru lant, de chrétiens, où la République française ellemème s'est arrêtée avec respect, où Napoléon a laissé des souvenus de gloire ét de tolérance, où repose l'un des prayes de notre armée, le général Desaix? (Marques d'approhation.) Savez-vous où ils vont? Ils vont voler les moines de Saint-Bernard. (Nouvelles marques d'approbation.)

Oh l'es nobles vainqueurs qui se moquent des vaincus ! Mais savez-vous quelque chose de plus honleux qu'une victoire sans combat, qu'une victoire remportée par dis contre un, qu'une victoire se présentant avec une

toire remportée par dix contre un, qu'une victoire se présentant avec une sœur de charité expulsée dans une main et un moine de Saint-Bernard

volé? (Tres-bien! tres-bien!) Et qu'ici M. le comte Pelet (de la Lozère) me permette une observation : ce ne sont pas seulement les jésuites qui ont été frappés ; les protestants du canton de Vaud l'ont été comme cux dix jours après ; eux aussi subissaient l'interdiction formelle d'exercer un culte quelconque, d'exercer leur culte ancien, national, protestant réformé.

Oh! n'en doutez pas, Messicurs; j'ai là bien des lettres que je ne veux pas vous lire pour épargner votre temps, et qui me sont écrites par des pasteurs protestants, me disant qu'ils en sont où les protestants en étaient en France à une époque de funeste mémoire que je réprouve comme vous. Voilà, Mossieurs, voilà où l'on en est dans un pays qu'on dit pays de liberté. (Mouvements divers.) Ce n'est pas aux jesuites qu'en vertient les radicaux suisses, c'est à l'Eglise tont entière, c'est à la religion.

Mais la religion n'est pas seule menacée; tontes les libertés le sont également. La liberté de la presse ? on l'a étouffée, et on a été jusqu'à interdire les nouvelles contraires aux vues du gouvernement.. On a baillonné le droit de pétition, la liberté des élections a été violée de la manière la plus flaan en er den er 🗗 🖰 🛎 grantes is in the second

Ce n'est pas tout encore ; hien des gens feraient bon marché de la liberté de la presse, de selle du droit de pétition, de la libérté électorale commé de la liberté roligiouse : mais on ne fait pas si bon marché de droit de propriété. En bion savez vous ce qu'on a fait ? On a rétabli la confiscation, cette pesure odieuse qui n'esiste plus, que je sache, que dans deux pays, prometries de l'accours remarquable :

[Cette presso et la Suisse. Le droit des Cosaques, le servage, a été établi à vos cette question. Voici ce discours remarquable :

[Messieurs. | M

Savez vous ce qui se fait en Suisse? Un homme arrive dans une localité; il se rend sur la place publique, il y monte suivane chaise, réunit autour de

L'honorable comte Pelet (de la Lozère) a exposé le blâme dont lui et ses | lui deux ou trois cents mauvais sujets et leur demande s'ils sont d'avis de faire payer une amende aux riches. Nous comprenons que leur réponse ne saurait être douteuse. Voila ce qui s'est passe à Lucerne et ailleurs : je delle qu'on le conteste et je pourrais indiquer les dates.

C'est ainsi que, pour les récompenser de la confiance qu'ils avaient ene dans leurs concitogens, on a fait payer les frais de la guerre à ceux qui étaient restés là. Ou ne s'est pas borne là ; les arrêts rendus depuis une certaine période de temps ont été annulés; les juges ont été forces non seulement de rapporter leur traitement (on rit), mais encore de rembourser les amendes qu'ils avaient prononcées. (Nouveaux rires.)

Je ne vous ai pas dit contre qui étaient prononcées les confiscations. On à vn des confiscations prononcées contre des rois, contre des particuliers. En Suisse on a prononcé des confiscations contre des assemblées entières,

contre des grands conseils légalement institués.

Oui, voilà ce que la Suisse radicale a inventé; on a dit que l'on venait de voir, en Suisse, toute notre révolution moins l'échafand. Mais, Messieurs, ce que notre révolution n'avait pas inventé, c'est la responsabilité pécuniaire des votes politiques appliquée à des assemblées entières. Nos journaux, qui sont tous gagnés à la cause suisse, ne nons disent pas tout; dernièrement, des membres d'un grand-conseil ont été condamnés à payer 1, 200,000 francs pour leurs votes antérieurs.

Ainsi, si les amis des corps-francs dans notre pays renaient à triompher dans notre pays, ils vous feraient payer à vous. vos votes politiques. (Hilarité générale). Voilà les faits. Je défie qui que ce soit de me démentir

Il ne fant pas flatter les passions, et je ne le ferai pas, moi qui n'ai jamais flatté les rois.

Je disais que si les complices des corps francs triomphaient en France, nous subirions le plus triste sort; mais n'avons-nous pas déjà scuti ici le contre-eoup des événements qui se sont accomplis en Suisse.

Nos provinces limitrophes ne se sont donc pas dejà agitées? J'étais en Bourgogne alors que les banquets de Dijon, de Châlons, d'Autun, ont eu lien. Vous savez quel grand role la Suisse a joné dans ces banquets! Il ne fant pas oublier ceci : on ne s'est pas contenté de déclamer contre l'aristocratie, contre la royauté, contre la propriété. On a salué avec ivresse le triomphe de la Suisse : on a l'ait entrevoir les conséquences que ce triomphe

Un honorable député ne disait-il pas à Châlons que les villes indépendantes de la Suisse seraient l'asile des pauvres émancipateurs des peuples.

Comprenez-vous maintenant que la cause de la Suisse était celle de fous les perturbateurs de l'Europe? Ecoutez ce qu'écrit M. Druey, du canton de Vaud. M. Drucy avait été invité au banquet. Il s'excuse en ces termes :

« Ce serait une joie pour moi d'aller m'asseoir au milieu de vous; car, vous l'avez compris, votre cause, c'est la nôtre; nous sympathisons avec vous. » Est-ce assez clair? Voilà pourquoi le triomphe de la Suisse a été salué dans ces banquets, où, à la honte de la France, on a été rechercher tout ce qu'il y avait de plus horrible dans notre première révolution pour en faire l'apologie. (Très-bien! très-bien!)

Ah! je le dis avec regret... les perturbateurs sont entres dans cette route à la suite d'une voix éloquente, mais coupable, qui à proclame que l'échafand révolutionnaire était i'hôtel de la liberté! Mais dans les hanquets on l'a proclame plus hardiment que jamais. Les loups se deguisent quelquefois en bergers; mais dans les banquets, ils n'avaient qu'a parler en loups pour être applaudis! Cette voix éloquente s'écriait naguère: Nous ne voulions pas rouveir le club des Jacobins! Le club des Jacobins? mais vous l'avez rouvert, non pas dans les rues, mais dans les cœurs, à l'aide de ces romans qu'on décore du nom d'histoire. (Vive approbation.)

Messieurs, je ne viens pas ici dénoncer les banquets et leurs organisa teurs. J'approuve le langage de la commission. Ces manifestations sont tolérées par la liberté, et moi, c'est la liberté que je veux avant tout désordre. La religion n'a pas besoin d'être désendue, elle est éternelle; la propriété change de mains, mais elle existe tonjours et se défend par elle-même Mais ce qui finit chez les penples, c'est la liberté! Pendant de longs siècles elle disparaîtrait!

Prenons garde, le radicalisme tuera la liberte; le radicalisme, c'est l'antipode de la liberte, c'est l'exagération du despotisme.

M. Mole. Très bien ! très bien !

M. de Montalembert. La liberie, c'est le respect de lihomme; le radicalisme, c'est le mépris de l'homme, le mépris le plus arrogant.

Je me crois le droit, plus que personne, de parler en faveur de la liberté. M. le ministre des affaires étrangères disait hier que l'étais exclusivement. dévoue à la liberté religieuse ; non, je suis dévoué à la liberté tout entière!

Moi qui ai tant dit, tant parlé, je ne trouve pas à regretter une seule phrase contraire à la liberté. La liberté a été l'idole de ma vie! Si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est de l'avoir trop himée, de l'avoir aimée comme on aime quand on est jeune. Mais je ne m'en repens pas. (Applaudissements.) Et c'est parce que j'aime la liberté avec ardeur que je ne veux pas qu'elle soit souillée. (Très bien!)

Je comprends la tactique et le langage des gens dont je viens de parley; mais ce que je ne comprends pas, c'est la conduite d'une opposition dynastique et régulière qui applaudit au succès de la Suisse radicale. Je ne comprends pas que des hommes attachés à l'ordre, au gouvernement constititutionnel saluent avec bonheur le triomphe d'une cause qui n'est ni celle de l'ordre, ni celle des institutions libérales.

Si la cause des radicaux suisses triomphait, en France, qu'aurions nous? le desordre, l'aparchie, pis que l'aparchie, car l'aparchie s'etemt par elle-meme. Nous auripois le radiculisme organisé. Cependant l'opposition dynas-tique appliaulit.

Il y a eu cinquante ou soixante banquets donnés par l'opposition dy-nastique; ils étaient organisés pour la réforme électorale, et on y a bu au succès de la Suisse.

Ceci me paraît une occasion assez manyaise de monfrer ce que c'est que la réforme électorale en Suisse. Nous avons vu l'anéantissement de la liberté à Fribourg, à Lucerne, partout. Dernièrement, les meneurs du canton, de Vaud ont fait une loi électorale ; on a aboli le scrutin, on a établi le vote à main leyée, on a remis l'élection entre les mains du prélet qui propose, les candidats, et le plus souvent se propose im mênie. (Hifarité.) Dans mé dernière élection, un jesuite s'avisa de dire au préset : Comptez donc les voix. On s'empara de lui et on le jeta hors du canton.

Les elections se font dans les divers cantons sons l'influence des trenpes fédérales, c'est à dire des bisonnettes étrangères. Dernièrement, dingue. bataillons s'embarquaient pour aller de Yaud dans le Valais, et les oute disaient : « Nous allons apprendre à ces gens-là comment se font les élec-tions, » Dans le Haut-Valais, les troupes fédérales ont protégé les élections au lieu de les violenter; les électeurs ont nomné des députés qui n'étages

au lieu de les violenter; les électeurs ont nomme des députés qui n'étaire pas du gré des meneurs. Qu'ont-ils lait? Ils ont annulé les élections sur prétexte que les troupes fédérales étaient là. (Bien!)

Savez-vous ce que font les plus modérés des radicant? Productes élections ils mettent au corps de garde les candidats et les élections ils mettent au corps de garde les candidats et les élections.

Je suppose que M. Guizot, pour assurer le suits de politique, cût recours, aux mêmes moyens, qu'il imitat les plus modérés des réformateurs dont je parle, et qu'il fit mettre au corps de garde, par exemple, pendant une élection, les députés qui ont paru dans ces banquets. Si, en même temps, il existant en Angléteire une grande association organisée pour préparer des réformés, est-ce due dans cet té association on hoirait à M. Gritzel ? (Rires).

J'ai été le premier à dénoncer a petto tribune ce que l'on appelle l'abus des influences, la corrugtion et terale; j'ai dit, l'année dernière, que la cause de la réforme électorale deviendrait populaire dans le pays; je n'eu.

ai pas peur, innis à la condition qu'elle sera représentée par d'autres réformateurs que seux de la Suisse.

Je des dires nussis puisque j'ai traité cette question, puisque j'ai dénance de crime, qu'el est à mes yeux le principal coupable : c'est cipal secretaire-d'Etat de S. M. britannique. (Rumeurs. Ecoutez!) Quand

on a dit comme moi touté sa pensée sur M, le prince de Metternich, sar l'empereur de Russie, on peut bien dire aussi ce qu'on pense du principal secrétaire-d'Etat de S. M. britannique. C'est lui qui, au moment de faire une manifestation en faveur du hon droit, a exigé l'entente préalable des cabinets, suscité des l'ateus pendant qu'il saisait presser en Suisse l'accélération des hostilités.

Et plus tard, quand l'œuvre d'iniquité est accomplie, c'est lui qui a déclaré en plein parlement qu'il n'avait rien à dire des excès qui se commettaient; c'est lui qui entoure de son patronage les vainqueurs de l'indépendance et de la justice en Suisse.

J'ai toujours été partisan de l'alliance anglaise, je l'aidéfendue en maintes circonstances contre les attaques de ses adversaires; il y a plus, je suis admirateur passionné de cette grande nation anglaise, qui la première a donné à l'Europe le modèle des gouvernements constitutionnels; mais ces sentiments ne penvent pas étouffer l'expression de mes opinions et de mon jugement sur la politique actuelle, politique partout la même.

L'homme considérable qui représente en ce moment l'Angleterre en Suisse (sir Stratfort Canning), où doit-il aller en quittant Berne? A Constantinople, et pourquoi ? Pour lavoriser, pour faire la guerre à la Grèce, à cette jeune royanté qui devrait être pour l'Europe un enfant chéri et qui est une des œnvres glorieuses de ce temps. Depuis que le ministre dont je parle est aux affaires, il n'est pas d'embarras qu'il n'ait suscités au gouvernement de ce pays: il a fait mourir à la peine un grand ministre, M. Coletti, dont l'éloge est dans toutes les bouches. (Harques d'adhésion.)

If n'y a pas'de jesuites en Greer. (Rires.) Non: mais il y a l'influence française, et il ne peut pas la souffrir, et s'il a combattu la justice en Suisse, c'est que la cause de la justice était la cause de la France. (Tres bien!)

Nous avons eu aussi dans notre histoire de bien mauvais jours, mais jamais d'aussi tristes pages. Nous avons eu nos jours de despotisme, mais c'était un despotisme glorieux. L'anarchie a aussi été, à d'autres époques, portée en Europe à la pointe de nos baionnettes; mais du moins alors nous ne gardions pas chez nous la paix, l'ordre, la sécurité, la justice. (Très-

Ce n'est pas impunément que l'Angleterre aura suivi ectte politique. Les encouragements donnés à l'anarchie en Grèce, en Saisse, ne resteront pas impunis; les flammes de cet incendie traverseront le détroit et montreront à l'Angleterre que la propriété, la justice, la liberté ne sont pas le privilege d'une scule nation.

Faut-il maintenant passer du grand criminel au petit et examiner la politique du cabinet? Je crois que le gouvernement a cu de bonnes intentions, et je lui en sais gré; je crois qu'il était dans son droit en voulant intervenir dans les affaires de la Suisse, et je n'ai rieu à ajouter à la démonstration lumineuse qu'en a faite hier M. le duc de Breg'ie; mais je trouve que la conduite qu'il a tenne n'a répondu ni à ses intentions ni à son devoir; je crois qu'il a agi sous l'empire d'un jong que je lui reproche toujours, celui de la faiblesse. Ainsi s'il s'était montré plus sympathique et plus fort à Ferrare, il eût été bien autrement fort en Suisse.

Quand on a parlé au ministère des jésuites, il n'a pas en le courage de dire que ce n'était qu'une comédie. Le fantôme qu'il a caressé il y a deux ans se leve aujourd'hui menaçant. La loi de justice dit : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne vondrais pas qui te sût sait. » Mais elle ajoute aussitôt: « Il te sera lait comme tu auras fait aux autres. »

Je n'ai pas besoin de dire 'que je ne demande pas une intervention posthume que personne ne rêve; je ne suis pas dans les affaires et ne m'occupe pas de la politique du jour ni de celle du lendemain, mais je plonge dans l'avenir le regard d'un homme qui croit en la justice divine. La Suisse qui a substitué la force au droit, une conquête à une alliance, apprendra un jour à ses dépens ce que c'ést que l'abus de la force et la conquête. Quand elle le saura et qu'on viendra (non pas moi, Dieu m'en garde), quand on viendra mistriter à sa défaite, il lui manquera toujours, comme oraison fumebre, ce qui console des plus grandes adversités, le respect et les symthies des honnêtes gens.

Quant à la Suisse conservatrice on politique, ce qui est pour moi la même chose, je me permettrai de lui donner un conseil, c'est de ne pas appeler à elle l'étranger, c'est de ne compter que sur elle, c'est de puiser sa lerce dans l'union, dans l'intelligence de ses bésoins, et surtout dans le grand respect du principe de la liberté religieuse. Il est temps que les conservateurs protestants et catholiques s'entendent.

Je crois que la souveraineté cantonale est définitivement perdue; mais la souveraincté religieuse soitira triomphante de foutes les épreuves; je répétérai ce que l'honorable M. de Villemain disait, il y a un an, de la Pologne que j'aime à rapprocher de la Suisse; un peuple qui veille près de ses antels sur sa nationalité ne saurait périr.

La situation actuelle ne pent se resumer: le drapeau que vous avez vaincu à Lyon en 1832, en 1834, vient de sc relever de l'autre côté du Jura, sur les frontières les plus libérales de la France, et avec l'appui de l'Angleterre. Et en France vot avez de plus qu'en 1832 et en 1834, des sympathies patentes, avouées pour la convention et la montagne.

Je ne demande pas, on le comprend, des mesures d'exception; mais, ce que je veux 🚆 ; que les honnétes fgèns ouvrent les yeux, c'est qu'ils s'arment de resolution. Pour moi, le plus grand des maux, c'est la peur. Savezvons ce qui a cicle principe de tontes les catastrophes qui ont desolé la France, c'est la peur que des grands scélérats ont inspirée aux honnêtes

gens. (Oui, ouil Très bien!) Ne laissons pas aux méchants le monopole de l'énergie; que les honnêtes gens défendent l'ordre au-dedans et au-dehors, en témoignant leur horreur profonde pour tout ce qui ressemble à 92 et à 93; que ce soit là le principe de l'alliance de tous les hommes qui veulent la même chose, l'union de la liberié avec l'ordre et la paix; apprenons, par ce qui s'est passé au déla du Jura, combien il est dangereux de ne pas tolérer la liberté chez ceux-là mêmes qui ne pensent pas comme nous. N'oublions pas que cette liberté vient d'être immolée, trahie, et que la France doit en être le drapeau et la sauvegarde! (Marques vives et nombreuses d'approbation. - L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit de beaucoup de sescollègues des félicitations empressées.)

Dans la séance d'avant-hier, deux anciens ambassadeurs, l'un en Suisse même, M. de Pontois, l'autre en Espagne, M. Mathieu de la Redorte, sont venus démontrer successivement tout ce qu'une intervention en Snisse aurait d'impelitique et de dentraire aux traites. M. Mathieu de la Redorte, surtout, a éta-Di le droit de la Diète à prendre les résolutions relatives au Socialité de la Diète à prendre les faire exécuter. M. Guizot a répondu à ces dens orateurs, après quoi le paragraphe relatif à la Suisse a été adopte. La chambre a adopte également un amendement de M. de Tassher, contenant la protestation annuelle et aujourd'hui bien peu significative en faveur de la Pologne.

M. Guizot a déclare qu'en protestait, auprès du Vorort, et en faveur des religieux du Mont Sant Bernard et en faveur des see 4 de Saint-Vincent de Paule.

Paris amble s'accroître encore. On a parlé de nonveau d'une indisposition du roi des Français. Nons engageons nos lecteurs à se tenir en garde contre ce bruit, trop souvent renouvelé depuis quelque temps. Mais on s'étonne de la vivacité des dé-bats au sein de la chambre des pairs. Les discours du marquis de Boissy et de M. Alton-Shee fant un effet déplorable. On redoute la discussion de la chambre des députés. Rien n'aunonce que la majorité soit ébranlée; mais tous ces appels aux passions nt au dehors un retentissement immense et dont le danger se bit apercevoir. Les fonds, en Brance, sont aussi has que si nous étions à la veille de graves evenements ; et ils om baisse quoique de grédit se relève à Londres.

Faits divers.

- On écrit de Vienne, le 6 janvier, à la Gazette nniverselle de Prusse : L'armée d'Italie se trouve, par suite des renforts qu'elle a successivement reçus, prête à tout événement. Elle compte maintenant 75,000 hommes. Dans les temps ordinaires, elle n'en compte que 30,000.

-Dans l'année 1347, il est entré au port de Memel 885 savires de mer. Il en est sorti dans la même période 911 navires dont 900 avec chargements et 11 seulement sur lest. Parmil les navires sortis, 128 avaient des charge-

· Les journaux anglais publient la note snivante, communiquée par l'a-

Amiranté. 14 janvier: Des lettres de l'amiral sir Lucius Curtis, datées de Malte 4 janvier, ont été reçues atijourd'hui à l'amiranté. Elles annoncent le retour de l'Hécate dans ce port, après une recherchie minutieuse, mais inutile, de ceux qui auraient pu survivre au naufrage de l'Avenger. L'He cate rapporte qu'à peine l'on voit encore sur les rochers et les flois vousins du lieu du naufrage, quelques débris du malheureux bâtiment.

On n'a donc plus l'espoir à l'amirauté qu'aucune des personnes qui montaient l'Avenger aient été sauvécs, à l'exception du lientenant Rooke et des trois personnes qui ont abordé avec lui sur la côte de Barbarie.

- Le Journal du Lloyd autrichien, en publiant le compte-rendu du commerce de Trieste pendant l'année 1847, le fait précéder d'une introduction dans laquelle il se félicite de ce que cette ville, tout en éprouvant la réaction de la crise qui a pesé sur toute l'Europe, est cependant sortie de la lutte sans avoir rela aucune atteinte. Si des spéculations ont échoué, si des pertes ont ité subies, néanmoins les transactions commerciales n'ont pas éprouvé d'interruption, même momentanée, et plusieurs branches de commerce, telles que celle des grains et le fret, n'ont jamais pris un aussi grand essor. Le nombre des navires marchands entrés dans le port de Trieste pendant l'année 1847 a dépassé de 500 celui de 1846, et les classes ouvrières ont aussi ressenti la disette moins cruellement qu'ailleurs.

-Une lettre d'un témoinfoculaire des derniers événements de l'Algérie renferme des détails pleins d'intérêt sur l'arrivée d'Abd-el-Kader à Sidi-Brahim, en présence des soldats français, au moment où il vint se rendre à eux. Voici en quels termes cet événement y est rapporté : 🔭

« Nous nous mîmes en route vers Sidi-Brahim; pres d'arriver en cet endroit, nous aperçûmes à notre droite un parti de cavaliers assez nombreux. mais nous ne pouvions assez les distinguer pour les reconnaître; nous questionnames quelques Arabes, qui nous apprirent que l'émir était dans le voisinage, et qu'il semblait se diriger vers Sidi-Brahim.

» L'occasion, cette fois, était superbe, il ne fallait pas la laisser échapper. La colonne tourna à droite, et se dirigea vers le groupe en question.

» Un cavalier se détacha enfin de ce groupe, et vint, au galop, dire au colonel de Montauban que l'émir le priait de faire arrêter sa cavalerie. Le colonel s'informa suprès de cet homme des forces qui accompagnaient l'émir, et, rassuré sur le nombre, il ordonna à la cavalerie d'arrêter, et composa ainsi qu'il suit son escorte pour se porter au devant de l'émir : le colonel de Cotte, du 2º regiment de chasseurs de France; le capitaine Aron. détaché près de lui en qualité d'officier d'ordonnance; le capitaine adjudant-major Dartis, du 2º chasseurs de France; l'adjudant Palliot, du 2º spahis; le trompette major Pochon, du 2º spahis; le maréchal-des-logis Viennot, du 2º spahis, portant le fanion aux trois couleurs.

» Cette opération terminée, le colonel de Montanhan, qui se porta par le galop le plus rapide au-devant de l'émir, s'arrêta à dix pas de plus et le salua. L'émir continua à marcher, vint près du colonel et lui tendit la main, en lui disant qu'il savait qu'il était le chef de la cavalerie, qu'il l'avait appris par des anciens spahis déserteurs. Le colonel se plaça à la gauche de l'émir, et tout le monde se dirigea vers la troupe arrêtée, comme je vous l'ai dit précédemment. Pendant ce temps, le colonel de Montauban, qui parle arabe, entretenait Abd-el-Kader, et le rassuraitsur son avenir; il lui dit également qu'il cutrait dans nos mœurs de rendre honneur au courage malheureux.

» L'ordre fut donné d'onvrir les rangs, la troupe se faisant face, et de mettre le sabre à la main. A peine ces mouvements furent-ils executés, que nous arrivâmes à la tête de la colonie. Les trompettes sonnèrent, et moi, pendant ce temps, je m'attachais à remarquer l'effet produit par cette scène. Elle a été bien sensible de part et d'autre. Si les hommes d'Abd-el-Kader ont été émus, les nôtres ne l'étaient pas moins; car, moi qui n'ai pas le cœur tendre, comme vons le savez, j'ai éprouvé un malaise devant ce spectacle. Abd-el-Kader ne manifesta pas une émotion trop visible; il dit seulement au colonel : Si j'avais eu des hommes comme les tiens, je serais actuellement à Fez. »

» Nous sommes obligés d'avouer que les événements présentent souvent des rencontres extraordinaires. Le lieu de la scène que je viens de vous décrire était celui où succomberent nos braves camarades: nous étions à

« Une haite d'une heure fut ordonnée, dans l'espoir de voir arriver le nentenant general de Lamoriciere, pous nons maçons d les siens d'un autre; mais nous ne vimes arriver personne.

» De tout ce qui s'était passé, l'instant le plus difficile approchait; l'émir avait-déjà manifeste le désir de ne pas aller plus loin; d'un autre côté, la colonne ne vonfait plus quitter cet homme qu'une seconde pouvait faire chan ger de détermination.

» Je fus envoyé vers lui, pour l'engager à monter à cheval. Sa réponse n'étant pas satisfaisante, je vins la transmettre au colonel, qui alors se chargea de la négociation. Abd-el-Kader refusait tonjours, quand le colonel lui dit: « Lorsque tu donnais à un de tes officiers un ordre quelconque, s'il n'avait pas obéi, tu lui aurais fait trancher la tête. Je me trouve, par suite de ton refus, dans la même alternative vis-à vis du lieutenant général. » Abd-el Kader se mit à sourire (c'était la première fois) et dit : « Je sais que chez vous cela ne se fait pas; mais paisque tu le veux, pour toi je vais monter à cheval. » Tout le monde se mit en route, et la rencontre avec le lieutenant général de Lamoricière eut lien, et ensuite celle avec le général Cavaignac. Je ne puis vous dire co qui s'est passé en ces circonstances,

j'étais en mission quand elles eurent lieu, et, à mon retour, j'appris que nous partions tous pour Nemours.

— Une audience de justice de paix, à Paris. — Le plaignant. — Monsieur le juge, j'ai été injurie par Madame.

Le juge Spécifiez les injures. — R. Elle a dit que j'était un

D. Ne soyez pass idélicat, nos oreilles sont habituées à en entendre de tou-

tes sortes. - R. Elle a dit ...elle a dit que j'étais un un hypochondre, et ce n'est pas vrai, monsieur le juge, je suis fripier.

D. Mais il n'y a pas grand mal à cela, ce me semble. — R. Oui, mais ce n'est pas tout . . . Elle a dit que j'étais un et cœtera.

Le juge trouvant que ces injures ne présentent aucun caractère de gravité, acquitte la prévenue.

- Un pauvre prisonnier de Vilvorde venait faire, à l'audience correctionnelle une déposition qui a un instant ému l'auditoire et jusqu'aux membres du tribunal.

Messieurs, disait-il, j'avais écrit à ma mère pour la prier de faire en sorte qu'elle m'enveie un peu de tabec dont on nous prive si cruellement en prison, car bien souvent je jeunerais des jeurnées pour en avoir un pou-Je lui dis de remettre à un de mes apriens amis 10 francs pour en acheter, et la pauveg femmo, qui m'aime besidepup, n'ayant pas de quoi satisfaire an désir de son fils, emprunte 10 france et les remet aux deux prévenus qui sont ici, portir m'acheter de la camere à chiquer. Et, le croiriez-vous, Messieurs, ces hommes, au lieu de m'acheter du tabac, ont bu les 10 fr. de ma mère, et m'ont envoyé une hagntelle de mantaise chiquette qui ne vaut pas un franc!

Le tribunal, après avoir fait sentir ous prévenus leur conduite indigne, les condamne à un mois d'emprisonnement et 25 lr. d'amende.

- Un pantre diable dont le pantalon, tombant sur les pieds, n'est cete nu que par une grosse corde qui lui serre la ceinture, est traduit devant i police correctionnelle de la Seine sous la double prévention de mendicité e de vagabondage. Il se nomme Pelluant, et déclare n'avoir d'autre état que celui de journalier dans son pays.

M. Le président. Pourquoi alors l'avez-vous quitié, voire pays?

Le prévenu. Ah! voilà... C'est une bêtise que j'ai laite. M. Le président. Vous avez été arrêté en état de vagabondage et de mendicité.

Le prévenu. Je conviens de ce malheur.

M. Le président. Puisque vous n'avez pas de travail ici, pourquoi ne retournez vous pas dans votre pays?

Le prévenu. Je ne le puis pas dans l'état où je me trouve. M. Le président. Est-ce que vous avez quelque infirmité?

Le prévenu. C'est encore bien pis... je n'ai pas de bretelles.

M. Le président. Comment ? qu'est-ce que vous venez nous dire ?

Le prévenu. C'est la pure vérité... Mes culottes ne tiennent pas... Il m'est mpossible de me mettre en route pour un voyage de quatre-vingt-seize heures avec des culottes qui me tombent à chaque instant sur les talous,

M. Le président. Voilà une singulière excuse. Pourquoi avez-vous demandé l'aumône?

Le prévenu. Afin de pouvoir acheter des bretelles pour m'en aller.

Le tribunal, ne pouvant pas tirer d'autre réponse du prévenu, le renvoie de la prévention de vagabondage ; le condamne, pour menditiré, à vingt quatre heures d'emprisonnement ; ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit dans un dépôt de mendicité.

- Dur et sourd. - Voici ce qui se passe à l'audience du juge de paix:

D. Votre nom?

R. Trente-huit ans.

D. Votre profession?

R. Célibataire. D. Votre âge?

R. Savetier.

D. Mais vous répondez tout de travers.

R. C'est lui qui a commencé.

L'huissier, s'apercevant que le témoin est sourd, répète en criant les

L'incuipé. - Ah ça! est ce que vons croyez par hasard que je sois sourd.

D. Mais répondez au juge.

R. Voilà une demi-heure que je lui réponds.

D. Vons répondez, mais pas à ce qu'on demande.

R. Il est, l'autre... est-ce que je ne réponds pas maintenant à ce qu'on me demande.

Le juge condamne l'inculpé à 15 fr. d'amende pour bruiss et rapages, injurieus.

L'inculpé. — Tant mieux, ça lui apprendra.

Le juge. C'est vous même qui êtes condamné.

L'inculpé. — Out, oui, j'entends bien, ça lui apprendra.

Le Mémorial judiciaire de la Loire raconte qu'une ferrant de pagne se présenta lundi dernier chez un médecin de Saint-Elienne, alin de le consulter sur un mal d'yeux dont effe est atteinte. Le docteur lui remit par écrit sa consultation, en lui recommandant de se frotter légèrement les yeux avec ce qu'il ordonnait. Quelques minutes après, le médecin fut fort surpris de rencontrer cette femme surbasde l'escalier, se fromant manquel lement les yeux avec un chiffon de papier. Preuant l'ordonnance pour le remède, cette pauvre campagnarde se passait ainsi du pharmacien.

Koninklijke Holl. Schoweburg.

Op Dingsdag 18 Januarij 1848. (No 28 in het abonnement.)

Lazaro de Vechocder,

OF MISDAAR EN WRAAK tooneelspel in vier bedrijven en een voorspel, naar het Fransch van Bouchardy, door H. Tiggetaar.

Gevolgd door:

De Vischvrouw.

blijspel mei zang in wee bedrijven, naar het Fransch door W. Greeven. Nooit alhier vertoond.

Aancang ten ralf zeven uregno'n i

ANNONCES.

AN DANNO TA AAA DDINAG DOME TO TO

A celui qui pronvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves! Cette Eau de Lobarrête aussi la chûte des cheveux, les régénère et les conserve jusqu'en tombeau. - Flacon à 5 et 10 fra. S'adresser à M. Leopold Lob, chimiste, rue Saint-Honore, no 281 à Paris. On expédie (affranchir)

		cours 13janv.		I, COUA
France	(Cing pour cent	_	116 40 74 35	116 25 74 15
	(» » » nouveau	-	75 35	25 25.
	Anc. différée	— ::::::::::::::::::::::::::::::::::::	22.00	1
Espagne .	Nonv. dito		_	
Naples.	. Certificats Falconet	-	-	_
Pays-Bas.	(lette active			
Belgique .	Dito	-	_	

Bourse d'Anvers du 15 Janvier.

Metalliques, 5 % . . - Naples, 5% ». - Ard., 5 % 15 %. - Dette différée ancienne, ». — Passive 5% ». — Lats de Hesse ». — Cours après la Bourse (22 heures). Ardouin sans variat.

Bourse de Londres du 14 Janvier.

3 % Cons. 87 1 , 1. - 2 1 % Holl. 54 1. - 4 % id. 85 1. - Esp. 5 % 19 1 · 3 % 29 4. — Portug. 4 % 26 4.

Bourse de Vienne du 5 Janvier.

Métalliques, 5 % 104 j. — Lots de fl. 500, 156 j. — Lots de 250, 112 Actions de la Banque 1620.

LARAYE, chez Leopold Leisenberg , Spui, 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schooneveld et Fils. Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snorce Hoofdsteeg.